Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260305-2026_03_11-DE

# COMMUNE DE QUINTIN
## Département des Côtes d'Armor

# CONSEIL MUNICIPAL
## du jeudi 05 mars 2026

| | |
|---|---|
| **Convocation du** : | 19 février 2026 |
| **Date d'affichage** : | 19 février 2026 |
| **Nbre de conseillers en exercice** : | 20 |
| **Présents** : | 12 |
| **Votants** : | 15 |

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n° 2026/03/11 (Nomenclature 7.1)**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Étaient présents** :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise- POISSON François- MORIN Sabine- LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne – AUBRY Charlène- BOQUEHO Stéphanie- RUEN Pauline

**Absents excusés :**

MAUJARRET Marie-Madeleine, CHATTARD-GISSEROT Thibault, QUEMARD Bertrand, REPERANT Thibault, GUILLEMOT Sébastien, LE FUR Corentin, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

**Procuration :** MAUJARRET Marie-Madeleine à AUBRY Isabelle
CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas
COISY Thierry à LE BRIS Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Emmanuel THERIN.

**Affectation des résultats 2025 : Commune**

**Rapporteur : Jean-Paul HAMON**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260305-2026_03_11-DE

Il convient de préciser la reprise du résultat du budget annexe du lotissement des Hauts de la Villeneuve clôturé au R002 pour un montant de 115 974,81 € avec intégration de l'actif et du passif.

Vu le compte financier unique 2025 de la Commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 348 746,34 € et d'investissement de 29 757,95 € ;

L'excédent de fonctionnement réel de cet exercice est en baisse de 116 878 € par rapport à l'année antérieure (465 624,33 € en 2024 et 292 456,36 € en 2023). Cette baisse s'explique, pour moitié, par une diminution des dotations de 124 975 €, bien que les dispositions financières adoptées en CLECT (Accompagnement des charges de fonctionnement de la MJC et de l'association Le Rochonen) la compense par des produits supplémentaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

- d'affecter l'excédent constaté de la section de fonctionnement au financement des opérations d'investissement en inscrivant 348 746,34 € au compte 1068 du budget primitif 2026 ;
- et d'affecter l'excédent constaté de la section d'investissement au financement des opérations d'investissement en inscrivant 29 757,95 € en report d'exercice au compte 001 du budget primitif 2026 ;
- soit un montant total de 378 504,29 €.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Emmanuel THERIN